

**Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès**

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 8  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Date de la convocation : 10 mars 2025

**DELIBERATION  
18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam,

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, TRIAIRE Josiane, FROMENTAL Marie-Elisabeth, CLEUZIOU Muriel.

Procurations : GASTAL Nathalie donne procuration à GORBATOFF Emmanuelle,

Absent : GUEDDARI Ahmed, ZERRAD Nacéra, LAPORTE Anne.

**Délibération N° 2025/03/18/02**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée du travail de la Commission autonomie quant au programme à venir des ateliers proposés en 2025 aux séniors de Vailhauquès par l'intermédiaire de l'ADMR.

Le président présente la convention de partenariat mentionnant l'objet de cette convention ainsi que les engagements de chaque partie.

Le Conseil d'Administration,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le président du CCAS à signer la convention de partenariat avec l'ADMR pour un montant total de 805 €.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,

Le Président,  
H. AL MALLAK



Le secrétaire de séance  
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;  
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site internet de la commune

**24 MARS 2025**

Déposé en préfecture le :

Le Président,